

**Union synodale réformée évangélique Berne – Jura**

**Arrondissement du Jura**

## **Procès-verbal du synode d'arrondissement**

---

**Samedi 11 novembre 2017 à 08.00 h.**  
**Paroisse de Sonvilier**  
**Salle communale - Sonvilier**

---

|                          |                        |                       |                   |
|--------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------|
| <i>Président :</i>       | <i>M. Pierre-André</i> | <i>Lautenschlager</i> | <i>Prêles</i>     |
| <i>Vice-présidence :</i> | <i>Mme Dominique</i>   | <i>Bocks</i>          | <i>Bassecourt</i> |
| <i>Secrétaire</i>        | <i>Mme Véronique</i>   | <i>Grosjean,</i>      | <i>Vauffelin</i>  |
| <i>Scrutateurs</i>       | <i>Mme Michèle</i>     | <i>Morier-Genoud</i>  | <i>Bellmund</i>   |
|                          | <i>M. Jean-Luc</i>     | <i>Dubigny</i>        | <i>Sornetan</i>   |
|                          | <i>M. Eric</i>         | <i>Schindelholz</i>   | <i>Moutier</i>    |

---

## **Ordre du jour :**

### **Synode d'arrondissement**

1. Ouverture du synode
  - Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal du Synode du 10 juin 2017
4. Budgets CSJ 2018
5. Communications
6. Point de rencontre et de conseils de Bienne pour personnes sans-papiers et requérants d'asile exclus de l'aide sociale
  - Information de Madame Sylviane Zulauf Catalfamo
7. Interventions parlementaires

**Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura**

**Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan**

---

---

## 1. Ouverture du synode – salutations

---

- **Le président** souhaite la bienvenue aux invités, aux nombreux délégués et à la presse. Il passe la parole à Mme Corinne Baumann qui rappelle que prier ce n'est pas demander quelque chose à Dieu mais écouter Dieu qui te parle, elle propose d'observer quelques secondes de silence. Elle invite ensuite à chanter en hébreu le psaume 133 « qu'il est bon et qu'il est doux pour des frères de demeurer ensemble ».

- **Le président salue :**

Madame :

Beatrix Ogi, présidente de la paroisse de Sonvilier

Messieurs :

Pierre Ackermann, membre du Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura

Adrien Bridel, Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

Lucien Boder, conseiller synodal Ref BE-JU-SO

Marc Jean-Mairet, maire de la commune de Sonvilier

Martin Koelbing, délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne

Jean-Philippe Marti, préfet du Jura bernois et président du comité du CSP Berne-Jura

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Maya Allemann

Séverine Fertig

Christina Meili

Carole Perez

Anne-Christine Schindelholz

Lucie Schwab

Messieurs :

Daniel de Roche

Claude-Alain Hofer

Philippe Kneubühler

Philippe Mairet

Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat du canton de Berne

Fabrice Pichard, inspecteur ecclésiastique, Eglise protestante unie de France, Région Est-Montbéliard

Richard Riesen

Gabriel Struchen, député au Synode ecclésiastique

Pierre Zingg, président des assemblées de l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura et président de la paroisse de Delémont

La parole est donnée à M. Marc Jean-Mairet, maire de la commune de Sonvilier :

- **M. Marc Jean-Mairet** souhaite la bienvenue à chacun au nom des autorités communales de Sonvilier. Le village compte 1009 habitants et 2 exploitations agricoles. La commune est bordée au nord et au sud par des montagnes dont les points culminants sont à 1'269 m sur le Mont d'Amin (sud) et à 1'220 m sur la montagne du Droit (nord). La montagne du Droit abrite 205 habitants et 25 exploitations agricoles. La montagne de l'Envers (sud) compte 43 habitants et 8 exploitations agricoles. Deux fromageries sont exploitées, une au village et l'autre à la Chaux-d'Abel. Deux écoles se trouvent sur le territoire communal, une au village et l'autre sur la montagne du Droit, une crèche accueille les enfants en bas âge. La commune compte une bourgeoisie, une paroisse et beaucoup de sociétés locales notamment l'Union, société philanthropique fondée en 1843 par deux jeunes gens de Sonvilier, Fritz Marchand et Jules-César Wille. M. Marc Jean-Mairet attire l'attention de l'assistance sur la fresque se trouvant à l'arrière de la salle sur laquelle apparaît la rivière de la Suze ainsi que le château d'Erguël dont les vestiges sont toujours bien visibles sur le flanc nord de Chasseral. La commune s'étale sur une superficie de 24 km<sup>2</sup>, se situant ainsi à la deuxième place des communes au niveau du district et à la troisième place au niveau du Jura bernois. Le territoire communal est occupé à raison de 4 % par l'habitat,

34 % par la forêt, 60 % par les zones agricoles et de 0.3 % de surface improductive.

A la lecture du procès-verbal du dernier synode il relève le souci de la pérennité de l'Eglise réformée qui est omniprésent dans les débats, c'est donc un souci temporel. Il a remarqué la transmission de sa raison d'exister avec le souci d'une bonne formation et un bon encadrement tant dans la catéchèse que pour les bénévoles s'appuyant sur une structure financière saine et ambitieuse. Le challenge est grand dans le monde actuel plus individualiste que communautaire et où les relations humaines déjà compliquées à la base se complexifient encore avec tous les outils de communication à disposition. Il félicite les participants de l'immense travail qui est effectué et tient à les encourager pour l'avenir. Il revient sur la fresque se trouvant au fond de la salle qui présente à sa droite l'avenir avec l'école représentant la formation, au milieu le passé avec le château de l'Erguël et à gauche le présent avec la représentation de l'Eglise moderne. Il ne pourra malheureusement pas être présent toute la journée mais il passera le relais au vice-maire M. Nicolas Wüthrich. Il souhaite à tous de fructueux débats et une agréable journée à Sonvilier.

- le président remercie M. Jean-Mairet de ses paroles d'accueil, il donne ensuite la parole à Mme Béatrix Ogi, présidente du conseil de paroisse de Sonvilier.

- Mme Béatrix Ogi, en se référant à la topographie de la paroisse encadrée par des montagnes relève qu'heureusement que la pasteure ne doit pas faire les visites à vélo! Elle indique que la session synodale est accueillie dans la commune de Sonvilier mais que cet accueil est au nom du syndicat des paroisses réformées de l'Erguël. Ce sont 8 paroisses allant de la Ferrière à Sonceboz et 8 pasteur(es) qui collaborent pour la catéchèse, l'aumônerie, l'animation culturelle, religieuse et spirituelle et des cultes en commun. Ce travail en région a vu le jour au début des années 2000 avec une réflexion menée par tout d'abord 6

paroisses de Courtelary-Cormoret à la Ferrière, puis bientôt rejointes par les paroisses de Corgémont-Cortébert et Sonceboz-Sombeval. Mme Ogi rappelle qu'une telle collaboration représente une force mais demande également une certaine flexibilité. Elle relève qu'il est agréable de se rencontrer entre paroisses et de partager des manifestations telles que jubilé, Eglise 21 mais également des événements au nombre de 8 mis sur pied afin de se mettre en route, se rencontrer et toucher d'autres personnes afin de décharger des groupes travaillant déjà beaucoup dans les paroisses, 7 ont déjà eu lieu et le 8<sup>ème</sup> aura lieu le 19 novembre prochain à Renan.

Au nom du syndicat des paroisses réformées de l'Erguël, elle souhaite à tous une cordiale bienvenue et de bonnes délibérations.

---

## 2. Nomination des scrutateurs

---

3 scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

Mme Michèle Morier-Genoud,  
Bellmund

MM. Jean-Luc Dubigny, Sornetan  
Eric Schindelholz, Moutier

## 66 ayants-droit participent au synode

**Le quorum étant de 44 le synode peut valablement délibérer.**

---

## 3. Procès-verbal du Synode du 10 juin 2017

---

Le président indique que la correction suivante doit être apportée au procès-verbal :

- Page 13 (premier paragraphe) : il y a lieu de

corriger l'orthographe du nom de Mme Isabelle Ott-Bechler.

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que rédigé avec la correction mentionnée ci-dessus avec remerciements à la secrétaire.

---

#### 4. Budgets 2018 - CSJ

---

Le budget 2018, la taxation des paroisses 2018 ainsi qu'un document explicatif quant aux principales modifications des différents postes du budget étaient joints à la convocation.

Le budget est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée il est passé au vote et le budget 2018 présentant un total de charges de CHF 1'321'900.00 contre un total de revenus de CHF 1'121'900.00 donnant un excédent de charges de CHF 200'000.00 est accepté à l'unanimité.

---

#### 5. Communications

---

La parole est donnée à **M. Philippe Paroz, président du CSJ**, qui informe que lorsque tout se passe bien, et c'est le cas, car il peut compter sur une super équipe qu'il profite de remercier sincèrement du travail effectué, il n'y a pas grand-chose à communiquer. Le CSJ se réunit en séance tous les quinze jours ce qui permet de régler les points fixés ensemble voici quelques années déjà. Le projet des 500 ans de la Réforme « Cantates BACH 2017 » se déroule bien, les prochains cultes « Cantates » auront lieu le 3 décembre 2017 à l'église française de Berne, le 25 décembre à la Collégiale de St-Imier, le 28 janvier à la Collégiale de Neuchâtel. Il rappelle que le point d'orgue de ces

célébrations aura lieu le Vendredi Saint 30 mars (culte) et le samedi 31 mars (concert) au Palais des Congrès à Bienne, il donne rendez-vous à tous.

Il tient à relever que la prochaine journée « Osez le jour » qui remporte un succès fantastique aura lieu le 4 mai 2019. Il incite les délégués à prendre note de cette date et à en informer les conseils de paroisse afin que des activités paroissiales ne soient pas programmées le même jour.

Le CSJ travaille à la révision du règlement d'organisation du Synode d'arrondissement. Ce travail a été reporté suite au vote du 18 juin de Moutier sur l'appartenance cantonale de la commune, il faut tenir compte de cette nouvelle situation et la révision du règlement d'organisation sera présentée lors d'un prochain synode.

- le président relève le travail conséquent qu'effectue le CSJ et propose de l'applaudir.

---

#### 6. Point de rencontre et de conseils de Bienne pour personnes sans-papiers et requérants d'asile exclus de l'aide sociale

- information de  
**Mme Sylviane Zulauf Catalfamo**

---

- **Mme Syviane Zulauf Catalfamo** remercie le CSJ de lui donner l'opportunité de présenter le Point de rencontre et de conseils de Bienne pour personnes sans-papiers et requérants d'asile exclus de l'aide sociale. Les personnes sans-papiers sont transparentes et sont dans la crainte permanente des contrôles d'identité. Lors de ces contrôles, ne pouvant présenter aucun papier d'identité, elles sont arrêtées et comme elles n'ont aucun droit de rester en Suisse, elles sont placées en détention jusqu'au moment où elles sont renvoyées dans leur pays ou vers le lieu auprès duquel elles ont été enregistrées (cas Schengen). Une partie des requérants déboutés reste malgré tout en Suisse, parfois pendant plusieurs années, de leur point de vue,

les conditions extrêmement précaires dans lesquelles ils vivent en Suisse sont préférables à un retour dans leur pays. Cela fait 15 ans que les Eglises bernoises, réformée, catholique et les communautés juives de Bienne et de Berne, ont décidé de s'organiser en réseau pour apporter une attention empreinte d'humanité aux requérants d'asile déboutés et leur proposer des consultations professionnelles. Le premier Point de contact a vu le jour à Berne puis un deuxième s'est ouvert à Bienne car depuis plusieurs années, on assiste à une augmentation des sans-papiers venant du Jura bernois qui viennent demander de l'aide à Bienne. Tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00 les requérants d'asile déboutés et les personnes sans-papiers sont accueillies dans le local de l'Armée du Salut, ils sont écoutés et peuvent se restaurer, sans jugement, et s'ils le souhaitent deux fois par mois ils peuvent bénéficier de consultations professionnelles avec deux bénévoles de l'Association des Sans papiers en privé, dans un endroit neutre et indépendant sans prise de rendez-vous préalable. C'est dans le cadre des consultations que les bénévoles expérimentés de l'Association bernoise des Sans-papiers prennent connaissance de situations dramatiques que vivent des gens du Tibet, de l'Afghanistan, d'Erythrée entre autres qui sont depuis presque dix ans en Suisse et qui survivent en travaillant au noir dans la restauration ou en faisant des ménages, gardes d'enfants etc. Ils sont accueillis et hébergés par des membres de leur communauté. Leur situation devient inextricable lorsqu'ils désirent se marier, ils viennent au Point conseil et les bénévoles avec l'aide des assistants sociaux du Centre bernois pour Sans-papiers tentent de déposer une demande afin que ces personnes puissent rester en Suisse et dans tous les cas signer un contrat de mariage. La naissance d'un enfant d'une personne sans-papiers, qui a lieu en général à l'hôpital, est inscrite mais n'est pas annoncée à la police. Les parents sont soutenus afin que leurs enfants, qui ont droit à l'éducation, puissent être inscrits auprès d'une école. Parfois lorsque les

bénévoles se rendent compte qu'ils sont en face d'une situation extrêmement délicate, ils essaient d'obtenir un permis humanitaire. Les responsables de l'Association des Sans-papiers de Berne vont déposer dans le plus strict anonymat une demande et si auprès du service de l'immigration il ressort que la personne demandant ce permis a des chances réelles de l'obtenir, son nom est dévoilé. Cette procédure implique pour la personne demandeuse, des heures de discussion avec les bénévoles et bien souvent fait ressurgir les moments pénibles et difficiles qu'elle a vécus. Concernant le financement, chaque année il faut réunir CHF 70'000.00, la moitié de cette somme provient de l'Association des Sans-papiers de Berne le reste est pris en charge par les Eglises bernoises et les dons. Mme Zulauf Catalfamo donne quelques exemples de ce qui peut être fait grâce aux dons :

- avec CHF 35.00, le déplacement en train au service de consultation de la Croix-Rouge à Berne est payé.
- avec CHF 50.00, une collation est offerte à 15 personnes au Point de rencontre.
- avec CHF 180.00, une consultation avec un suivi à Berne est financée.

Les rapports d'activité 2015 et 2016 ainsi que des documents présentant le Point de rencontre et de conseils de Bienne avec mention du CCP sont à disposition à l'avant de la salle.

La discussion est ouverte.

- **M. Marc Balz** demande si le Point rencontre et conseils dispose de ressources humaines suffisantes ou faut-il faire un appel pour un soutien financier mais également pour rechercher des bénévoles ?

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo** indique que pour l'instant le nombre de bénévoles est suffisant mais bien évidemment que si quelqu'un est disposé à s'engager auprès du Point de rencontre et conseils pour l'accueil, le

goûter et écouter les hôtes, il lui suffit de se rendre à la rue Dufour 46, local de l'Armée du Salut et il sera le bienvenu.

Elle précise que le Point rencontre et conseil a débuté avec très peu de bénévoles. L'association au tout début a été présidée par le pasteur Jakob Schaublin et Mme Anne-Marie Saxer-Steinlin. Mme Saxer-Steinlin a apporté son aide à la création de l'antenne de Bienne et le nombre de bénévoles compétents et expérimentés a été augmenté en quelques années. Elle relève que les dossiers soumis sont devenus de plus en plus complexes du fait notamment des modifications législatives réglementant le sort des requérants déboutés ou des sans-papiers.

Elle précise qu'autant à Berne qu'à Bienne des rencontres sont organisées avec toutes les associations et antennes s'occupant des personnes migrantes avec l'idée de travailler en collaboration et d'éviter des doublons. Les bénévoles rencontrent également la police cantonale à Bienne et dans la mesure du possible, la direction du service des habitants, section migration, y participe également. La même démarche est entreprise à Berne. Elle tient à préciser que dans la police il y a également des personnes humanistes qui voient qu'un sans-papiers n'est pas forcément un délinquant. Les sans-papiers sont très discrets et font en sorte de ne pas se faire remarquer. Ils possèdent souvent un téléphone portable qui représente pour eux une manière de garder un peu de racines et de garder un lien avec la famille restée au pays, ils sont parfois illettrés et l'appareil leur sert de « document » dans lequel ils conservent leurs photos.

Au Point de rencontre à Bienne la possibilité est donnée de remplir un sac gratuitement avec des denrées alimentaires.

Certains sans-papiers aident à l'organisation du goûter et font la cuisine et une fois par année les requérants déboutés et les personnes sans-papiers sont invités dans un restaurant, des moments inoubliables pour eux car ils peuvent s'asseoir et se faire servir.

L'association des sans-papiers ne peut pas changer la législation mais les bénévoles considèrent que ces personnes sont dignes de respect et ne jugent pas leur choix de vivre dans la clandestinité mais essaient de les aider dans la mesure du possible.

- **M. Pierre Ammann**, en sa qualité de membre de la fraction jurassienne du Synode des églises réformées BE/JU/SO aimerait rappeler que de manière récurrente le soutien financier à ce service qui vient en aide aux sans-papiers sur l'ensemble du canton de Berne est à l'ordre du jour des Synodes. Il trouve remarquable que la partie francophone du canton se soucie des sans-papiers dont un grand nombre est établi dans le Jura bernois, comme Mme Zulauf Catalfamo l'a fait remarquer. Les moyens financiers nécessaires pour l'antenne biennoise sont mis pour une bonne partie à disposition par les Eglises réformées BE/JU/SO. Il trouve important que les paroisses soient conscientes qu'il y a dans nos contrées des personnes sans-papiers et qu'il est très positif qu'elles puissent se rendre au Point de rencontre et de conseils de Bienne afin d'y trouver une écoute.

- **Mme Nadine Manson** informe que la collecte du culte synodal sera destinée à soutenir le Point de rencontre de Bienne.

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo** aimerait partager une expérience qu'a faite sa fille il y a deux ans. Sa fille a fait la connaissance d'un sans-papiers, Amadou, lors d'un trajet en train, elle lui a donné son numéro de téléphone. Mme Zulauf Catalfamo accompagnée par sa fille ont rendu visite à Amadou dans un pénitencier puis une prison dans le canton d'Argovie car repéré et contrôlé il y avait été incarcéré. A chaque fois il a été renvoyé en Espagne et à chaque fois il est revenu en Suisse. Le dernier appel reçu de sa part provenait de l'Espagne, il a informé que du fait que ses papiers lui avaient été confisqués il ne pouvait plus travailler mais il a indiqué qu'il allait essayer de se débrouiller. Amadou est maintenant quelque part en Espagne où

il avait été enregistré et où la Suisse l'a expulsé.

Il ne veut plus rentrer au pays car il dit ne pas y avoir un avenir, il désire rester en Europe. Il est illettré mais arrive s'en sortir grâce à des ressources inouïes. Il est important de pouvoir ne serait-ce qu'une heure discuter avec des personnes dans la même situation que Amadou.

- **M. Marc Seiler** demande une explication au fait que des personnes soient sans-papiers ?

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo** explique que ces personnes sont arrivées avec des papiers mais elles sont souvent très mal informées. Elles pensent qu'en Europe on va leur donner du travail et sont prêtes à accepter à peu près n'importe quel travail. Certains croient qu'ils doivent cacher leurs papiers, certains déposent leurs papiers chez des amis et arrivent ensuite en Suisse sans aucun papier, d'autres conservent des papiers et ensuite ils réalisent qu'ils doivent faire une demande d'asile. Après avoir rencontrées des personnes étant passées par l'Association Asile Bienne et Région de Reconvilier elle ne comprend parfois pas la logique du Service des migrations et sur quels critères ce service se base pour refuser des demandes ou délivrer une autorisation.

Toutes ces personnes ont essayé par tous les moyens légaux d'obtenir une autorisation et ne l'obtenant pas et ne voulant ou ne pouvant pas retourner dans leur pays et voyant qu'en Europe il y a une richesse qui n'existe pas chez eux elles veulent continuer à tenter leur chance et entrent ainsi dans la clandestinité.

Elle rappelle que le Conseil d'Etat de Genève a décidé de régulariser un certain nombre de sans-papiers, certaines personnes ont trouvé que ce procédé va faire un appel d'air, mais elle indique qu'il y aura toujours des personnes qui voudront venir en Europe chercher un avenir meilleur pour eux et leur famille. Elle pense que si la Suisse acceptait de régulariser un certain nombre de personnes séjournant

illégalement sur son territoire, sous certaines conditions, cela permettrait de faire un grand pas en avant en vue de trouver une solution au problème des sans-papiers. La ville de New York avait distribué une « carte d'identité de la ville » à des clandestins leur permettant de sortir de l'ombre, cette initiative est discutée à Berne et à Bienne. Ce projet pourrait aboutir par une « City card » qui serait donnée aux sans-papiers et pour les autorités communales cela signifierait que ces personnes seraient enregistrées que leur nom et leur âge seraient connus ainsi qu'éventuellement leur état de santé. Cette « City card » permettrait à son détenteur d'au moins pouvoir marcher dans une ville sans crainte sitôt qu'il voit un uniforme car la peur d'un contrôle d'identité ne les quitte pas. Un autre souci est la santé, actuellement ils sont envoyés à Berne au centre de la Croix rouge qui soigne gracieusement ces personnes. Toutefois il est très difficile d'avoir un suivi médical lors de maladies telles que diabète ou en présence de problèmes rénaux.

Les bénévoles ont relevé que certains sans-papiers qui ont reçu un certificat médical croient que ce document empêchera leur renvoi.

Mme Zulauf Catalfamo précise qu'elle n'est pas elle-même en contact direct avec les sans-papiers, elle fait partie du groupe d'accompagnement qui est à l'écoute des bénévoles, qui cherche à faire connaître les Points de rencontre ainsi que le thème des sans-papiers et fait également des recherches de fonds destinés à assurer les prestations fournies par les Points de rencontre et de conseils.

Elle remercie de l'attention que lui a portée l'assistance et de la générosité manifestée envers ce projet.

- **Le président** remercie Mme Sylviane Zulauf Catalfamo de toutes ces informations et lui demande de bien vouloir transmettre l'admiration et le soutien de l'assistance pour le travail des personnes mettant leurs connaissances, leur temps, professionnel et bénévole et leurs convictions dans ce projet nécessaire et difficile. Il rappelle que des



documents sont à disposition des délégués à l'avant de la salle.

Mme Zulauf Catalfamo est chaleureusement applaudie par les délégués.

---

## 7. Intervention parlementaires

---

- **Le président** informe qu'aucune intervention parlementaire n'a été déposée. Toutefois le programme et l'horaire le permettant il donne la possibilité à chacun d'intervenir pour donner des informations.

- **M. Lucien Boder** excuse l'absence de M. Fabrice Pichard, Inspecteur ecclésiastique de la Région Est-Monjtbéliard, EPUdF qui participe à un synode ayant lieu du 10 au 12 novembre à Sochaux.

Il a trouvé très réjouissant la grande délégation francophone qui a participé au culte du 10 septembre à l'église française à Berne. Il tient à remercier les paroisses ainsi que les chœurs qui ont animé ce culte. Cette manifestation appelée « Deux-points 21 » marque à la fois un aboutissement et un commencement, concrètement la fête marque l'aboutissement du processus d'élaboration de la Vision et le lancement de sa mise en œuvre. Pour la rencontre des présidentes et présidents des conseils de paroisse deux outils de travail sont sortis et devraient permettre de travailler en paroisse à savoir un commentaire de la Vision « Animés par Dieu – Engagés pour les humains » et un guide pour mener les discussions en paroisse, ces deux brochures peuvent être commandées auprès de la chancellerie de l'Eglise et elles peuvent également être téléchargées sur le site des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en cliquant sur le logo « Vision Eglise 21 ».

- **Le président** remercie M. Lucien Boder de ces informations.

Mme Lucie Schwab de la paroisse de Diesse s'est excusée de ne pouvoir participer à ce synode par courrier

électronique, dans le même courriel elle demande de s'adresser de manière informelle aux autorités et de leur faire part de son étonnement de recevoir la revue « Ensemble » qui est emballée dans un film plastique polluant et demande si la revue ne pourrait pas être adressée sans celui-ci.

- **M. David Giauque** informe qu'il s'agit d'une exigence de la poste qui demande aux entreprises l'emballage plastique pour un journal ou un périodique adressés.

- **Le président** remarque que notre Eglise a vécu deux manifestations extraordinaires auxquelles il a eu énormément de plaisir à participer, « Deux-points 21 » à Berne et à la fin de la semaine passée les jeunes se sont rendus à Genève pour le festival « Réformation » organisé par la FEPS en collaboration avec des associations évangéliques et d'autres organisations de jeunesse. Il trouve qu'on a très peu parlé dans les médias romands de ces manifestations. Il demande si les autorités ecclésiastiques ne devraient pas renforcer leur service de communication et profiter d'événements de ce genre pour réaffirmer, par le biais des médias, la présence de l'Eglise, ses actions et ses valeurs. Il pense que dans ce domaine il y a encore un axe de progression pour l'avenir.

- **M. Lucien Boder** répond que lors du Téléjournal sur RTS1 une capsule d'environ 2 minutes a été passée sur le festival « Réformation », il trouve que c'est déjà un petit succès.

Quant à la fête « Deux-points 21 », M. Boder indique qu'il n'y a pas eu beaucoup plus d'échos autour de cette manifestation dans la presse alémanique. Il n'y a aucune maîtrise sur la manière dont les rédactions font usage des communiqués qui leur parviennent. Le jour précédant la fête « Deux-points 21 » une ONG a rassemblé beaucoup de monde sur la place fédérale et il n'y a également pas eu beaucoup d'échos dans les médias.

M. Boder trouve que malheureusement les quotidiens sont plus intéressés par

des questions polémiques à l'encontre des Eglises qu'à relayer des choses positives. Il pense que même si nous disposions d'un service communication plus important les messages ne passeraient pas mieux dans la presse écrite.

- **M. Philippe Paroz**, informe que le CSJ est sensible à ces problèmes de communication et il a décidé de mettre sur pied une commission médias qui se réunira pour la première fois le 20 novembre prochain. Le CSJ attache une grande importance à la communication de notre présence dans les médias au sens large du terme, probablement sur les réseaux sociaux également.

- **Le président** remercie M. Paroz de cette information qui répond à sa demande et qui lui convient tout à fait.

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo** intervient en félicitant le CSJ pour la mise sur pied d'une telle commission mais elle pense qu'il faut aussi soigner les rapports avec certains journalistes.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le président adresse les remerciements à tous les organes du cercle synodal, au CSJ, à la commune de Sonvilier, à la paroisse de Sonvilier de son accueil chaleureux et de l'organisation de ce synode, il remercie également toutes les personnes engagées au service de notre Eglise. Il

remercie les délégués de leur participation active à cette session synodale et les encourage à en faire un compte rendu auprès de leur paroisse.

Grâce à la flexibilité de la paroisse de Sonvilier, le culte aura lieu à 11h30 à l'église et ensuite les délégués se rendront à la maison de paroisse pour un apéritif improvisé, le repas reste fixé à 13h00.

**Les prochains synodes auront lieu :**

**printemps : samedi 26 mai 2018 à Sornetan**

**automne : samedi 10 novembre 2018 à la Neuveville**

**Le président remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 11h00.**

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

La secrétaire : Véronique Grosjean

Un scrutateur :